

Conseil Communal de Lausanne

Rapport de la commission N °85

Chargée de l'examen du Motion de M. Fabrice Moscheni et crts : « Face à l'inflation galopante, la ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant 2 ans la perception des taxes communales sur l'électricité »

| | |
|-----------------------------|--|
| Présidence : | Mme Sevgi KOYUNCU (Ensemble à Gauche) |
| Membres présents : | Benoît GAILLARD (Socialiste); Mountazar JAFFAR (Socialiste); Gaëlle MIELI (Socialiste); Derya CELIK (rempl. Sarah NEUMANN, Socialiste); Pauline BLANC (Libéral-Radical); Mathilde MAILLARD (Libéral-Radical); Éric BETTENS (rempl. Prisca MORAND, Les Verts); Ilias PANCHARD (Les Verts); Marie-Thérèse SANGRA (Les Verts); Fabrice MOSCHENI (UDC) |
| Membres excusés : | Paulraj KANTHIA (Libéral-Radical); Virginie CAVALLI (rempl. Alice DE BENOÎT, Vert'libéraux); |
| Secrétaire : | Kelly HARRISON |
| Lieu : | Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2 |
| Date : | Le 15 mars 2023, de 17h00 à 18h06 |
| Objet : | Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Face à l'inflation galopante, la Ville de Lausanne aide la population lausannoise en suspendant pendant 2 ans la perception des taxes communales sur l'électricité » |
| Municipal concerné : | M. Xavier Company, directeur Services industriels |
| Accompagné par : | M. Nicolas Waelti, secrétaire général des SIL |

Après les salutations et présentations d'usage, Monsieur le présentateur de motion prend la parole: Pour trouver un remède aux fins de mois difficiles, l'idée est venue de suspendre la perception des taxes communales sur l'électricité, qui sont de 5,38 centimes par kW/h, soit cinq fois plus que la moyenne suisse. Ce sont 50 millions de francs par année qui vont dans les caisses de la Ville pour différentes dépenses. Et il rappelle que les taxes sont fondamentalement non sociales, puisque l'on paie la même chose que l'on soit riche ou pauvre.

Monsieur le Municipal reprend quelques chiffres. Il n'est pas question de 50 millions mais de 35,5 millions pour 2022, ce qui est considérablement moins qu'évoqué. Par ailleurs, il y a un peu moins de deux ans, le Conseil communal a voté une augmentation des taxes, qui ont essentiellement pour but de financer le plan climat et les mesures à mettre en place pendant quatre ans pour compenser la restitution suite à la procédure ECom pour les tarifs 2009-2010. L'effet de cette augmentation est donc neutre pour les ménages lausannois
Il faut aussi souligner le fait que les taxes n'ont pas augmenté cette année, mais que c'est le prix de l'énergie qui a pris l'ascenseur, ce qui est dû en grande partie à la libéralisation du prix de l'énergie, à l'impact de la guerre en Ukraine et à l'arrêt des centrales nucléaires françaises. Il faut aussi savoir que, sans ces taxes indispensables, il n'y a plus de plan climat, plus d'éclairage public, plus de fonds sur l'efficacité énergétique ni les mesures Equiwatt mises en place, et un fonds pour le développement durable réduit.

Un commissariat demande s'il y a eu une augmentation récente de cette taxe.

Monsieur le Municipal répond qu'une augmentation a été votée par le Conseil communal en septembre 2021, qui était liée au financement du plan climat et à la réduction des tarifs liée à la procédure ECom. Depuis, la taxe est fixe.

Un commissariat : Ses calculs montrent que, pour les petits consommateurs, une suspension aurait un effet proche du symbolique. Le motionnaire serait-il prêt à soutenir d'autres moyens plus efficaces pour soulager la population de l'inflation .

Un commissariat rappelle qu'il existe un plan climat et qu'il y a aujourd'hui urgence climatique. Les financements étant insuffisants pour mettre en œuvre le plan climat, il a été décidé d'avoir des taxes ayant un impact mineur sur le porte-monnaie de la population. S'il n'y a pas d'alternative, la proposition de l'initiant consiste simplement en une attaque directe contre l'engagement de la Ville. Si on renonce à la taxe, comment remplace-t-on l'argent ? Il faut aussi se rappeler que ces taxes bénéficient à la collectivité et aux Lausannois-es, avec des projets pour les espaces publics et les quartiers.

Pour **Un commissariat** l'enjeu est en effet ce que cette taxe finance. On parle de projets au niveau du développement durable ou des économies d'énergie issus de l'administration communale, d'associations, d'entreprises, de particuliers, des

hautes écoles. Le système en place marche plutôt bien, sans parler du financement additionnel qui a été voté et qui aide à faire monter en puissance le plan climat.

Monsieur le présentateur de motion ; C'est à la Municipalité de trouver des solutions pour financer le plan climat sans appauvrir la population.

Monsieur le Municipal explique, depuis l'été dernier, la Municipalité travaille sur des mesures supplémentaires, qui seront rendues publiques prochainement. Il s'agit notamment d'un renforcement supplémentaire des écologements, d'optimisations de chaufferie supplémentaires pour réduire la consommation, de changements de vannes dans les bâtiments les plus vétustes et d'un soutien supplémentaire aux entreprises. Une réflexion est aussi en cours sur une campagne de bons Enjoy pour soutenir les commerçant-e-s et la population. Ce n'est pas évident de cibler les bonnes personnes avec les bonnes mesures sans arroser tout le monde. En général, les ménages modestes font partie des plus bas consommateurs et seraient donc les moins impactés par une suspension de la taxe. Un ménage lausannois consomme environ 2500 à 3000kWh. En enlevant toutes les taxes, ce ménage gagnerait 10-15 francs par mois, mais en supprimant uniquement la taxe liée à l'augmentation des fonds du plan climat, on arrive à un gain de 5 francs par mois. Les entreprises qui souffrent vraiment sont celles qui s'approvisionnent sur le marché et qui n'ont pas eu des augmentations de tarifs de 25 à 60%, mais de 1000 à 2000%. Les SIL échangent avec ces entreprises pour les accompagner et voir comment limiter les impacts. Le but de la Municipalité est bien sûr d'éviter que ces hausses de tarifs de l'énergie ne mènent à des faillites, ce qui serait catastrophique. Malheureusement, elle n'a pas toutes les cartes en main et il n'est pas toujours possible de réintégrer ces entreprises au tarif de base. Pour revenir sur les mesures financées par ces taxes, il s'agit de viser des éléments concrets et des actions ciblées. On vise des sociétés et des particuliers qui veulent faire des efforts pour réduire leur consommation et réduire leurs factures. La Ville de Lausanne et les SIL sont précurseurs avec le programme Equiwatt. Finalement, cette motion précise que la taxe devrait être suspendue pour les *habitant*-e-s et non les PME et les entreprises. On vise donc les ménages, qui font partie du marché régulé. Or sur les 660 GWh distribués sur le territoire lausannois, 480 GWh sont régulés, ce qui signifie qu'on est en dessous pour les seuls ménages, ce chiffre comprenant aussi la consommation des entreprises qui ne peuvent accéder au marché libre et des entreprises éligibles pour ce marché mais ayant conservé le tarif régulé. Une partie importante de la mesure proposée rate donc les ménages et l'économie pour ces derniers est de 10-15 francs au maximum si on prend en compte toutes les taxes, ou de 5 francs seulement si on ne prend que la part liée au plan climat. Les mesures proposées par la Municipalité devraient toucher les personnes directement concernées et leur permettre de faire davantage d'économies.

Une commissariat demande à la Municipalité s'il est légalement possible de geler les taxes uniquement pour les habitant-e-s.

Monsieur le Municipal répond que ce n'est pas le cas, ce qui signifie que la motion comme telle n'est pas valide sur le plan légal.

Déterminations de la commission (vote)

Vote : **3 oui** **7 non** **1 abstention**

La commission décide de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

Lausanne, le 14 mai 2023

La rapportrice/Le rapporteur

K.Sevgi